

Décembre 2018



Un logement sur deux est énérgivore dans le Loir-et-Cher, selon l'Observatoire des DPE (diagnostics de performance énérgétique) de l'Ademe.

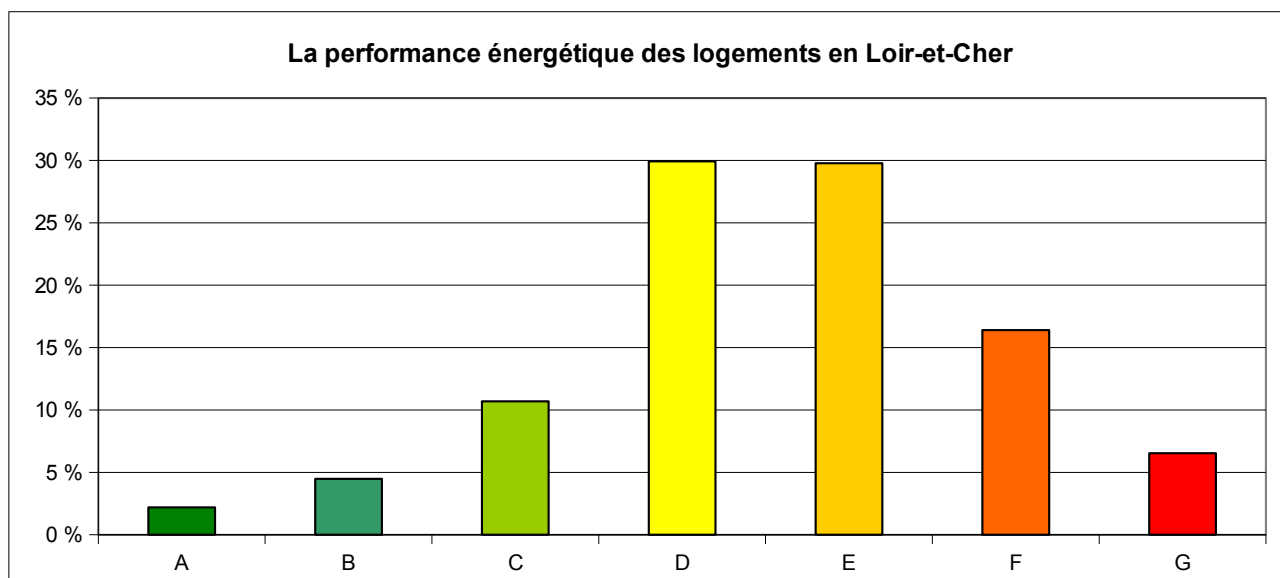
Le secteur résidentiel est l'un des secteurs clé pour lutter contre le réchauffement climatique puisqu'il représente 34 % de la consommation énérgétique finale du Loir-et-Cher (source : LIG'AIR, données 2012).

La performance énérgétique des bâtiments peut être mesurée grâce au diagnostic de performance énérgétique (DPE). Ce diagnostic doit être présenté lors de la vente ou la location des logements ; il vise à fournir au propriétaire et au locataire une estimation de la quantité d'énergie consommée par son logement (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire) dans des conditions d'utilisation normales.

Le DPE permet de catégoriser le parc en 7 classes, allant de la lettre A pour les logements les plus performants, à la lettre G pour les constructions les plus énérgivores.

Les logements des classes A, B et C sont des logements économes en énergie, consommant moins de 150 kWh/m<sup>2</sup>/an : ce sont en général des logements neufs disposant du label BBC (Bâtiments Basse Consommation) ou des logements récents disposant d'un très bon système de chauffage et répondant aux critères de la réglementation thermique RT 2012.

À l'inverse, les classes E, F et G sont les classes les plus énérgivores : il s'agit de logements anciens (construits avant les années 70), mal isolés et/ou ne disposant pas de système de chauffage performant.



Dans le Loir-et-Cher et selon l'observatoire des DPE de l'Ademe (chiffres d'octobre 2018), 17 % des logements sont classés dans les catégories A, B ou C. Les logements les plus énérgivores représentent 53 % des logements.

L'État, les collectivités et divers organismes aident les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, à réaliser des travaux de rénovation énergétique au travers de plusieurs dispositifs :

- Le programme Habiter Mieux, qui comprend une aide financière de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour aider les ménages à réaliser des travaux de rénovation thermique. En 2018, ce sont près de 300 ménages qui ont bénéficié du dispositif en Loir-et-Cher, ce qui a permis une amélioration énergétique de leur logement de 41 % en moyenne. Le montant moyen de l'aide est de 6 080€ pour un montant de travaux de 14 000€ ;
- Aides complémentaires des caisses de retraite et des collectivités partenaires.

D'autres aides peuvent être mobilisées simultanément :

- Éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ Habiter Mieux)
- Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)
- Aide au financement d'Action Logement (prêts, avances et subventions), pour les salariés ressortissants.

**Pour en savoir plus :**

- <https://www.ademe.fr/observatoire-diagnostics-performance-energetique-dpe>
- <https://www.ligair.fr/>
- <http://www.anah.fr/>
- <https://www.faire.fr/>
- <https://www.actionlogement.fr/>

**Directrice de la publication :** Estelle Rondreux  
**Rédacteur en chef :** Joël Martine  
**Auteurs :** Karine Cauquil, Cécile Dormoy et Didier Brambilla (service Habitat, Bâtiment et Rénovation urbaine)  
**Conception :** Maguy Baudin

**Direction Départementale des Territoires**  
Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective  
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex  
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>